



Projet Pour l'Enfant

Centré sur les besoins de l'enfant, le Projet Pour l'Enfant est un outil collaboratif à leur service, rassemblant parents et professionnels autour d'un projet unique d'intervention en faveur de l'enfant.

Publié le 30 juin 2020


Un dispositif collaboratif et personnalisé

Établi dans les 3 premiers mois de la prise en charge d'un enfant bénéficiant d'une mesure de protection, le dispositif Projet Pour l'Enfant (PPE) identifie ses besoins fondamentaux selon son âge, sa situation, son environnement et son histoire familiale.

Ses besoins sont déterminés à partir d'une évaluation sociale, psychologique et médicale dont les conclusions sont partagées avec les représentants légaux de l'enfant et celui-ci selon son âge.

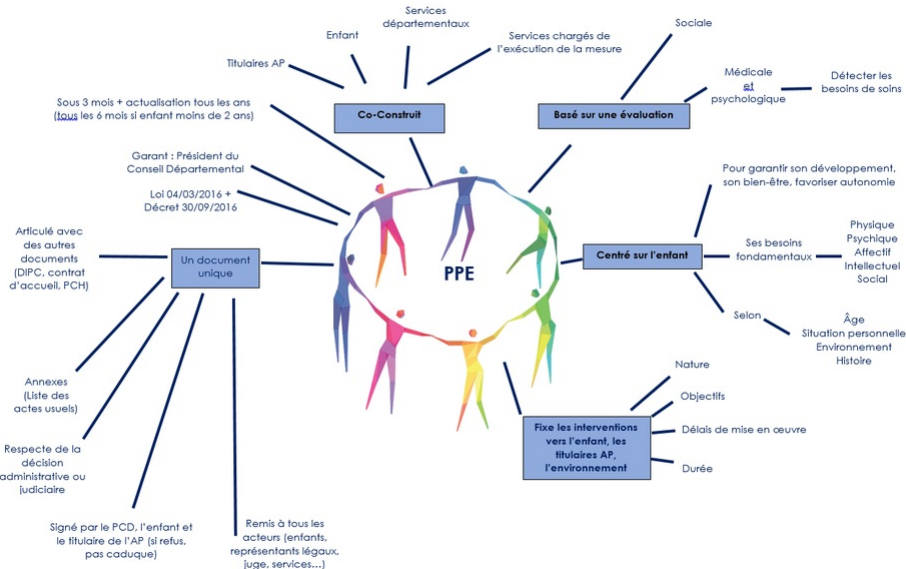
Ce projet individuel est établi pour chaque enfant accueilli par l'Aide Sociale à l'Enfance : le dispositif commun est totalement personnalisé.

Le PPE détermine les actions à mener par chacun des acteurs autour de l'enfant concerné (parents, travailleurs sociaux, milieu scolaire, ...) pour garantir son développement physique, psychique, affectif et social.



Chaque personne s'engage à mettre en œuvre ce qui relève de sa responsabilité.

Le PPE est valide entre 6 mois et 1 an selon les situations. À son issue, une nouvelle évaluation des besoins de l'enfant est réalisée ainsi qu'un bilan des actions entreprises afin d'orienter les suites du projet pour l'enfant.





DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
 Place Pierre François
 Gossin
 55012 BAR LE DUC
 Tél : 03 29 45 77 55